

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRÔLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

(A retourner renseigné à la Communauté de Communes Rives de l'Ain-pays du Cerdon
1, Place de l'Hôtel de Ville 01640 Jujurieux ou par mail à bpret@ain-cerdon.fr)

1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

- **Nom / Prénom :**
- **Date et lieu de naissance :**
- **Adresse :**
- **Code postal / Commune :**
- **Téléphone :**
- **Adresse e-mail :**

- Propriétaire
 Locataire (avec accord du propriétaire)
 Autre (préciser) :
-

2. LOCALISATION DE L'INSTALLATION À CONTRÔLER

(Si différente de l'adresse du demandeur)

- **Adresse du site :**
 - **Références cadastrales (si connues) :**
-

3. TYPE DE CONTRÔLE DEMANDÉ

- Contrôle de conception / implantation (projet)
 Contrôle de réalisation (travaux neufs ou réhabilitation)
 Contrôle périodique de bon fonctionnement
 Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière
 Autre (préciser) :

4. INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION

- **Type d'installation :**
 - Fosse toutes eaux
 - Micro-station
 - Filtre compact
 - Autre :
 - **Année de mise en service (si connue) :**
-

5. COÛT DU CONTRÔLE ET VALIDATION

Le coût du contrôle demandé est fixé à :

Montant : 198 € TTC

- Je reconnais avoir pris connaissance du coût du contrôle d'assainissement non collectif.**
 - J'accepte sans réserve le montant indiqué et m'engage à en assurer le paiement,** conformément au règlement de service du SPANC.
-

6. DISPONIBILITÉS POUR LE CONTRÔLE

(Jours et plages horaires souhaités)

.....

7. OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

.....

8. ENGAGEMENT ET SIGNATURE

Je certifie l'exactitude des informations fournies et autorise l'accès à la propriété pour la réalisation du contrôle.

- **Fait à :**
- **Le :**
- **Signature du demandeur :**

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé, bon pour accord sur le coût du contrôle »

9. CADRE RÉSERVÉ AU SPANC

- Date de réception de la demande :
 - Date du contrôle :
 - Agent en charge :
-

Les informations recueillies dans ce formulaire par la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon (CCRAPC) servent exclusivement à répondre à une demande de contrôle d'assainissement non collectif dans le cadre de l'exercice de sa compétence facultative « Assainissement non collectif – contrôle des installations et portage administratif des dossiers de demande de réhabilitation des installations » conformément à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des compétences de la CCRAPC.

Les données collectées sont enregistrées dans un fichier informatisé par la personne responsable du service technique de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-pays-du Cerdon.

Elles pourront être communiquées aux entreprises réalisant les contrôles des installations d'assainissement non collectif ainsi qu'au délégataire en charge de la gestion de l'assainissement non collectif.

Elles seront conservées pendant toute la durée de la délégation de service public soit pendant 9 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou demander leur effacement avant la fin de la période mentionnée ci-dessus.

Pour toute demande sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données, à l'adresse électronique suivante dpo@ain-cerdon.fr ou par téléphone au 06 49 82 28 80.

Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés par courrier postal : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Plus d'infos sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/> »